

## Exposer les momies égyptiennes au musée : Tensions entre « normes juridiques » et « éthique muséale ». Quels apports de l'imagerie 3D et des techniques scénographiques ?

Laure Antunes, doctorante en Sciences de l'Information et de la Communication  
Directeur : Éric Triquet (CNE)  
Co-encadrantes : Isabelle Brianso (CNE) et Bérengère Gleize (JPEG)

### *Contexte*

La présentation d'un corps humain dans une vitrine en vue de son exposition publique n'a rien d'une démarche anodine. Depuis les années 2010 et en écho aux récentes revendications de restitution de certains objets africains (Cousin, 2021 ; Sarr & Savoy, 2018), la question de la responsabilité des institutions à l'égard des collections dites « sensibles » de restes humains, fait l'objet de débats. Notre société s'impose le devoir de protéger tout corps mort récent au titre de sa dignité (article 16-1-1 du Code civil) mais elle semble paradoxalement considérer la sacralité des momies égyptiennes comme étant révolue du fait de son éloignement historique, géographique et culturel (Symposium International, 2008). Doit-on alors considérer que le principe de dignité cesse de s'appliquer avec la fin de la civilisation égyptienne ancienne et de ses rites ?

Par ailleurs, entre « choses » et « personnes », les restes humains anciens ne trouvent pas de qualification juridique qui leur est propre (Cornu, 2022 ; Gleize 2024). Rien ne les définit juridiquement parmi la grande diversité des corps morts d'une part, et parmi celle des collections muséales d'autre part. Enfin, le problème se révèle d'autant plus complexe qu'au sein du musée, la momie trouve juridiquement un nouveau statut, celui de « bien culturel » pour son « *intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique* » (article L1 du Code du patrimoine). Sans égard à sa condition de « chose humaine » (Bellivier, 2015), la momie est considérée comme n'importe quel bien culturel et est assujettie aux mêmes règles de traitement.

### *La problématique de l'exposition des momies égyptiennes au musée*

Ainsi, si on ne peut qualifier les momies égyptiennes, dans quelle mesure peut-on imposer juridiquement un devoir de dignité envers elles lors de leur exposition au musée ? Dès lors, des questions fondamentales en éthique muséale se posent : dans quelle mesure l'application des principes d'éthique est-il compatible avec les missions d'exposition et de transmission des savoirs des musées ? À quelles nouvelles responsabilités doivent-elles faire face ? Comment sont-elles repensées ? Jusqu'où sont-elles compatibles avec le cadre juridique français ? Entrent-elles en conflit avec lui ?

Coupées de sa sacralité par sa nature humaine d'origine, à quelles conditions le musée peut-il exposer les momies égyptiennes comme des objets de patrimoine et préserver leur caractère sacré, donc concilier des enjeux muséographiques et des enjeux éthiques ? Plus précisément, comment l'exposition des momies égyptiennes peut-elle offrir des garanties concernant le respect du principe de dignité dont elle était investie dans son monde d'origine ?

Mais, leur présentation dans les salles du musée implique de les confronter au regard des visiteurs. Il s'agit de donner à ces derniers les clés de lecture pour appréhender les momies dans toutes leurs dimensions. Dès lors dans quelle mesure le musée peut-il offrir une expérience de visite capable de relever ce défi d'une part ; de prendre en compte la sensibilité, les attentes et les représentations des visiteurs d'autre part ? Et ce grâce à quels dispositifs scénographiques ? Au moyen de quels usages des technologies d'imagerie 3D ? C'est ici la mise en scène même de cet objet sensible et controversé qui est questionnée.

### *Hypothèses de travail*

Dans le cadre de cette recherche, nous formulons deux premières hypothèses soulignant les tensions entre patrimonialisation, éthique muséale, mise en scène dans l'exposition et circulation des savoirs :

- Les nouvelles technologies d'exploration visuelles et l'imagerie 3D issues des laboratoires de recherche (C2RMF, CEA) sont en mesure de contribuer à une présentation plus respectueuse

des principes éthiques associés à l'objet « momie » et à livrer aux visiteurs des clés d'interprétation des dimensions identitaires, patrimoniales et culturelles de cet objet.

- Associée ou non à ces technologies 3D, la mise en scène des momies dans l'exposition constitue un autre levier pour intégrer les contraintes éthiques. Au moyen de divers artifices scénographiques, il est possible d'orienter l'expérience de visite vers une reconnaissance du caractère sacré de l'objet « momie » exposé, tout en étant attentif à la réception des visiteurs ; même si de ce point de vue la mise en scène présente un double risque : d'une part, la perception d'une perte d'authenticité et/ou d'autre part, l'activation d'un imaginaire non contrôlé (Flon, 2012).

### ***Terrains d'étude envisagés***

Le terrain de la thèse sera constitué de deux Musées de France en lien avec deux laboratoires de recherche : le musée du Louvre et le C2RMF (Paris), ainsi que le musée Champollion associé au CEA de Grenoble. Il s'ouvrira sur une perspective internationale avec pour terrain le Grand Musée Égyptien du Caire et son laboratoire de recherche.

### ***Ancrage dans le projet scientifique de la Fédération de Recherches Agorantic***

Ce travail de thèse, inscrit en sciences de l'information et de la communication, s'insère pleinement dans les objectifs scientifiques des axes « Culture et numérique » et « Politique(s), transparence et éthique » de la Fédération de Recherches Agorantic. Il reposera, par son approche communicationnelle, sur l'étude des stratégies et logiques des professionnels dans la prise en compte et la place de l'éthique dans les pratiques muséales relatives à l'exposition des momies égyptiennes. Par son ancrage interdisciplinaire (information-communication, droit), le droit viendra notamment éclairer ces réflexions en muséologie en apportant des réponses concrètes aux professionnels de musée – en contribuant notamment à la production d'une charte éthique du traitement des restes humains patrimonialisés.

### ***Bibliographie indicative***

« Avis sur les problèmes éthiques posés par l'utilisation des cadavres à des fins de conservation ou d'exposition muséale » : avis n°111 du CCNE du 7 janvier 2010. *Les Cahiers du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé*, 63-64.

Bellivier, F. Benhamou, F., Cornu, M. et al. (2013). « Collections muséales et collections biologiques : de la conservation à l'accès ? », Séminaire international, *Propriété et Communs. Les nouveaux enjeux de l'accès à l'innovation partagée*.

Brianso, I. et Girault, Y. (2014). « Innovations et enjeux éthiques des politiques environnementales et patrimoniales : l'Unesco et le Conseil de l'Europe », *Éthique publique* [En ligne], vol. 16, n° 1. <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/1357>

Boust, C. (2018). « Imagerie scientifique pour la conservation et la restauration du patrimoine ». *Publication musée du Louvre – C2RMF*, pp. 7-16. <https://copa.hypotheses.org/pdf>

Cadot, L. (2010). *En chair et en os : le cadavre au musée. Valeurs, statuts et enjeux de la conservation des dépouilles humaines patrimonialisées*. Réunion Des Musées Nationaux – Manuel de L'École du Louvre.

Caune, J. (1999). *Pour une éthique de la médiation : Le sens des pratiques culturelles*. Grenoble : PUG.

Cornu, M. (2009). « Le corps humain au musée, de la personne à la chose ». *Recueil Dalloz*, pp. 1907-1924. <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00419641/>

Davallon, J. (1999). *L'Exposition à l'œuvre : Stratégies de communication et médiation symbolique*. L'Harmattan.

Dunand, F., Lichtenberg, R. (1998). *Les momies et la mort en Égypte*. Éditions Errance.

Flon, E. (2012). *Les mises en scène du patrimoine*. Hermès Sciences Publications.

Gleize, B. (2024). « La mort et la personne ». In : Bruguière, J-M., Gleize, B. *Droit des personnes*. Lefebvre Dalloz.

ICOM. (2017). *Code de déontologie pour les musées*. <https://icom.museum/ICOM-code.pdf>

Poli, M-S. (2019). Exposer les sujets sensibles : comment et pour qui ? *La Lettre de l'OCIM*, n°183, pp. 10-17.

Symposium International. (2008). *Des collections anatomiques aux objets de culte : conservation et exposition des restes humains dans les musées* [compte-rendu]. Congrès international au musée du Quai Branly. <https://collections.naturalsciences.be>

Triquet, E. (1993). *Analyse de la genèse d'une exposition de science. Pour une approche de la transposition médiatique* [Thèse de doctorat, Université Claude Bernard : Lyon 1].

Vidal, G. (2018). *La médiation numérique muséale : un renouvellement de la diffusion culturelle*. Presses Universitaires de Bordeaux.